

MERCREDI 8 AVRIL

14H-17H-PLACE DE L'ÉGLISE

## LA FOURMILIERE A HERMILLON

Grands Jeux en Bois Lectures en plein air  
Permanence France Services  
Chasse aux trésors dans le square Goûter partagé

Ateliers créatifs Rêvez la Fourmière de demain  
Permanence de l'Espace Public Numérique

ORGANISÉ EN PARTENARIAT AVEC LA  
MEDIATHEQUE D'HERMILLON

Ouvert à tous - Entrée libre et gratuite

Covoiturage depuis St Jean sur inscription à la Fourmière



### Ouverture exceptionnelle de la médiathèque d'Hermillon !

Vous n'arrivez pas à venir pendant nos horaires habituels ? Profitez de cette occasion pour nous rencontrer le **mercredi 8 avril, de 14h à 17h.**

C'est le moment idéal pour partager un instant autour d'un livre ou d'un jeu. En partenariat avec La Fourmière, le FourmiBus s'installera sur la place de l'église. Au programme : chasse au trésor, grands jeux en bois et ateliers créatifs. Pour finir en beauté, un goûter partagé sera organisé à 16h !



# L'Echo de la Tour

N° 01

Le **Conseil Municipal de La Tour-en-Maurienne** s'est réuni le **vendredi 20 mars 2026**, sous la présidence de Monsieur REYNAUD Claude, doyen du Conseil municipal. Après avoir constaté que le quorum est atteint, il procède à l'appel des conseillers municipaux.

**Membres Présents :** AVANZI Louis, BALCAEN Guillaume, BOCHET Danielle, DIANOUX Géraldine, DUPRAZ-CHAUDET Laure, DURBET Yves, FALQUET Qendresa, FERROUM Ali, FRUMILLON Michel, LEPAGE Khanh-Ly, MORRUGARES-BAROU Sabine, NORAZ Alain, OLIVE Philippe, REYNAUD Claude, ROCHE Catherine, TRUCHET Anaïs (arrivée à 18 h 05), TRUCHET Pierre-Yves, VALENZANO Justine, VALLIN Rémi.

**Approbation** du compte-rendu du conseil municipal du 02 mars 2026

**Secrétaire de séance:** DUPRAZ-CHAUDET Laure

**Date de la convocation :** le 16 mars 2026

Vote : 18 Pour

### Ordre du jour

- 1 - Election du maire
- 2 - Fixation du nombre d'adjoints
- 3 - Election des adjoints
- 4 - Election des maires délégués
- 5 - Lecture de la charte de l'élu local
- 6 - Indemnités de fonction
- 7 - Délégation du Conseil municipal au maire
- 8 - Questions et informations diverses.

### 1 - Election du maire de La Tour-en-Maurienne:

Monsieur Claude REYNAUD informe qu'un bureau doit être constitué de deux assesseurs, il propose à cet effet, de désigner les deux benjamins présents au Conseil municipal : Madame Justine VALENZANO et Monsieur Guillaume BALCAEN.

Après lecture des différents articles du CGCT ( article L2122-4, article L2122-7 et article L2122-12), Monsieur Claude REYNAUD demande à l'ensemble des conseillers municipaux s'il y a des candidats. Un conseiller municipal fait acte de candidature : Monsieur Yves DURBET.

Arrivée à 18 h 05 de Madame Anaïs TRUCHET.

Le vote a lieu sous bulletin secret, chaque conseiller dépose son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après pour le 1<sup>er</sup> et unique tour de scrutin :

**Nombre de bulletins dans l'urne : 19**  
**À déduire (bulletins blancs, nuls ou vides) : 1**  
**Majorité absolue : 10**  
**A obtenu Monsieur Yves DURBET : 18 voix**

Monsieur Yves DURBET, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire de Tour-en-Maurienne et installé dans ses fonctions.

Après avoir remercié Monsieur Claude REYNAUD pour sa présidence de début de séance et les conseillers municipaux pour la confiance qu'ils lui accordent, Monsieur Yves DURBET prend la présidence de la séance du vendredi 20 mars 2026 et poursuit le déroulé de celle-ci.

## EXPOSITION CREARTISSIM'

les 18 et 19 avril 2026

### PEINTURE SCULPTURE

Salle Léopold Durbet  
**HERMILLON**  
73300 La-Tour-en-Maurienne

Samedi 18 : 10h00 - 19h00  
Dimanche 19 : 9h00 - 12h00

ENTREE LIBRE

Avec l'aide de :



## DU VENT DANS LES RAYONS

FESTIVAL DU VOYAGE A VELO



### SAMEDI 25 AVRIL 2026

10H - 23H

PRESENTATIONS  
EXPOSANTS  
ATELIERS  
BOURSE AUX VELOS  
SPECTACLES  
CONCERTS

LA TOUR EN MAURIENNE

SALLE LEOPOLD DURBET

PLUS D'INFOS : DU-VENT-DANS-LES-RAYONS.COM

**2 CINE-RENCONTRES**  
DIMANCHE 19 AVRIL - CINEMA LE SAVOIE - 17H  
VENDREDI 24 AVRIL - CINEMA STAR - 20H



## **2 - Fixation du nombre d'adjoints:**

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.222-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Il propose au Conseil municipal de fixer à 5 le nombre des adjoints au Maire de la commune, y compris les Maires délégués des 3 communes déléguées de Le Châtel, Hermillon et Pontamafrey-Montpascal.

*Vote : 19 Pour*

## **3 - Election des adjoints:**

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal une liste de 5 candidats conduite par Monsieur AVANZI Louis, et demande, avant le vote, si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucune candidature n'étant déposée, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à voter.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après pour le 1<sup>er</sup> et unique tour de scrutin :

**Nombre de bulletins dans l'urne : 19**  
**À déduire (bulletins blancs, nuls ou vides) : 0**  
**Majorité absolue : 10**  
**A obtenu : Liste AVANZI Louis : 19 voix**

Sont proclamés Adjoint à la commune de La Tour-en-Maurienne :

- Monsieur AVANZI Louis
- Madame BOCHET Danielle
- Monsieur NORAZ Alain
- Madame FALQUET Qendresa
- Monsieur FRUMILLON Michel

## **4 - Election des maires délégués:**

Monsieur le Maire propose de nommer 3 maires délégués, un par commune déléguée (Le Châtel, Pontamafrey-Montpascal et Hermillon) et procède aux élections :

### **- Election du maire délégué de la Commune de Hermillon :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de nommer Madame Danielle BOCHET et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucune candidature n'étant déposée, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à voter.

Le vote a lieu sous bulletin secret, chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après pour le 1<sup>er</sup> et unique tour de scrutin :

**Nombre de bulletins dans l'urne : 19**  
**À déduire (bulletins blancs, nuls ou vides) : 1**  
**Majorité absolue : 10**  
**A obtenu Madame Danielle BOCHET : 18 voix**

Madame Danielle BOCHET ayant obtenu la majorité absolue, elle est élue et proclamée Maire déléguée de la commune déléguée d'Hermillon.

### **- Election du maire délégué de la Commune de Pontamafrey- Montpascal :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de nommer Monsieur Louis AVANZI et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucune candidature n'étant déposée, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à voter.

Le vote a lieu sous bulletin secret, chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après pour le 1<sup>er</sup> et unique tour de scrutin :

**Nombre de bulletins dans l'urne : 19**  
**À déduire (bulletins blancs, nuls ou vides) : 1**  
**Majorité absolue : 10**  
**A obtenu Monsieur Louis AVANZI : 18 voix**

Monsieur Louis AVANZI ayant obtenu la majorité absolue, il est élu et proclamé Maire délégué de la commune déléguée de Pontamafrey-Montpascal.

### **- Election du maire délégué de la Commune de Le Châtel :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de nommer Monsieur Alain NORAZ et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucune candidature n'étant déposée, Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à voter.

Le vote a lieu sous bulletin secret, chaque conseiller dépose son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après pour le 1<sup>er</sup> et unique tour de scrutin :

**Nombre de bulletins dans l'urne : 19**  
**À déduire (bulletins blancs, nuls ou vides) : 1**  
**Majorité absolue : 10**  
**A obtenu Monsieur Alain NORAZ : 18 voix**

Monsieur Alain Noraz ayant obtenu la majorité absolue, il est élu et proclamé Maire délégué de la commune déléguée de Le Châtel.

## **5 - Lecture de la charte de l' élu local:**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire donne lecture à l'ensemble du Conseil municipal de la charte de l' élu local et distribue une copie à chacun de ses membres.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Gil SONZOGNI est le référent déontologue pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

## **6 - Indemnités de fonction:**

Conformément au CGCT, et en référence à la valeur du point d'indice au 1er janvier 2026, il est proposé de fixer les indemnités de fonction de maire, maire délégué et adjoint, à partir du 20 mars 2026, comme suit :

- **Indemnité de maire** : 55.70 % de l'indice 1027 (soit 2 289.56 € brut/mois)
- **Indemnité de maire délégué** : 28.10 % de l'indice 1027 (soit 1 155.06 € brut/mois)
- **Indemnité d'adjoint** : 21.38 % de l'indice 1027 (soit 878.83 € brut/mois)
- **Indemnité de conseiller délégué** : 21.38 % de l'indice 1027 (soit 878.83 € brut/mois)

*Vote 19 Pour*

Monsieur le Maire précise que les personnes élues à la fois en qualité de maire délégué et adjoint ne peuvent pas cumuler les indemnités attribuées.

Il informe les membres du Conseil municipal qu'il prendra un arrêté municipal afin de nommer les conseillers délégués de la commune. Messieurs Ali FERROUM, Philippe OLIVE et Claude REYNAUD ont été choisis pour ces fonctions.

## **7 - Délégation du Conseil municipal au maire:**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal peut donner diverses délégations au maire et les énumère. Après lecture des 26 délégations, il est procédé au vote.

*Vote : 19 Pour*

## **8- Questions et informations diverses:**

- Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du Conseil municipal de la date de la prochaine réunion. Celle-ci aura lieu le mardi 31 mars 2026 à 18h00 en Mairie déléguée d'Hermillon et permettra de constituer les commissions communales et extra communales, mais aussi de désigner les délégués aux différents syndicats et organismes dont la commune adhère.

- Monsieur Louis AVANZI donne à l'ensemble des conseillers municipaux les 6 bulletins municipaux du mandat précédent.

**Séance levée à 19h 15**